



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 NOVEMBRE 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
M. Benoît Cassista, citoyen
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 13 h 03)

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Carl Boulianne, chef de division – Opérations
M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
(13 h 02 à 13 h 27)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et
comités
Mme Hélène Marchildon, attachée politique (arrivée : 13 h 40)
Mme Stéphanie Marion, inspectrice aux opérations policières (13 h 02 à
13 h 27)
Mme Cindy Moreau, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire
(13 h 02 à 13 h 27)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 13 h 22)

Absences : M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Lévis Ntabiriho, citoyen

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux membres du comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 24 octobre 2023 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Projet Dans ma rue, on joue**

Mme Pascale Albernhe-Lahaie informe les membres du comité et les personnes invitées qu'elle a effectué des recherches sur le jeu dans la rue et que ce type de projet a été implanté dans différentes municipalités au Québec, dont Beloeil qui en a fait un projet pilote en 2016. Les citoyennes et citoyens déterminent les rues visées pour le jeu dans la rue, et un code de conduite peut aussi être adopté (Roberval). Il s'agit selon elle d'une excellente idée qui lui était venue bien avant l'apparition des rues à 30 km/h. Elle souhaite discuter de cette possibilité avec ses collègues et les fonctionnaires présents. Ces derniers discutent de subvention, de la façon d'autoriser les rues ciblées et de l'interdiction actuelle de jouer dans la rue.

M. Clyde Crevier explique qu'il a mis cette initiative en œuvre dans une autre municipalité, et que le processus est assez exigeant autant du point de vue des ressources humaines, surtout si le règlement s'applique à l'ensemble du territoire, que de la gestion des demandes de rues. Il ajoute que le *Code de la sécurité routière* stipule que chaque rue doit faire l'objet d'un règlement et qu'il faut notamment baliser les dates, les équipements qui peuvent rester dans la rue et les endroits où le jeu est permis (devant sa propre maison ou ailleurs). M. Crevier précise que dans cette municipalité, le jeu dans la rue avait été autorisé dans toutes les rues locales et les rues locales secondaires du territoire de la municipalité. Il propose de ne pas indiquer les jeux permis dans le règlement. M. René Martin propose quant à lui de permettre le jeu dans la rue dans toutes les rues à 30 km/h. Mme Albernhe-Lahaie souhaite qu'en plus des pancartes 30 km/h, il y ait de l'affichage concernant le jeu dans la rue. M. Jonathan Bradley affirme qu'il s'agit d'un beau projet qui pourrait prendre la forme d'un projet pilote dans un seul district.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de mandater les fonctionnaires de faire une analyse du projet de jeu dans la rue dans l'ensemble des rues et de la présenter à une prochaine réunion du CSM qui déterminera par la suite s'il est opportun de discuter du projet dans un autre comité transversal s'il n'y a aucun enjeu de sécurité. Adopté à l'unanimité.

6. Grand prix innovation CNESST

M. Carl Boulianne annonce que la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile a remporté le prix Innovation de la CNESST, section Mauricie et Centre-du-Québec, pour son support de lance. En effet, ce support a été créé pour manœuvrer les tuyaux remplis d'eau et sous pression durant les pratiques et les formations sans se blesser. Le support permet à huit pompières et pompiers de se pratiquer en même temps et de façon sécuritaire. Le support est une solution exportable partout au Québec et au Canada à peu de frais. La Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile est maintenant finaliste pour les grands prix nationaux de la CNESST.

[...]

Levée de la réunion

Il est 13 h 58 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités